

DELIBERATION DD2021_178

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	65
Votants	68
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

LE 16 décembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION 2022 À L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. COURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

SUBVENTION 2022 À L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'Office de Tourisme du Grand Périgueux a été créé en janvier 2017 ; son statut juridique d'association a changé à compter du 1^{er} décembre 2018 en EPIC. Il s'est vu confier par l'agglomération du Grand Périgueux des missions d'organisation et de gestion de l'activité touristique ainsi que l'exploitation des équipements touristiques communautaires (base de loisirs de Neufont, Ecomusée de la Truffe et Maquis de Durestal, depuis 2020, la gestion du musée du Vin et de la Vigne, le chai de Lardimalie).

Qu'en contrepartie de ces missions, le Grand Périgueux lui a conféré les moyens humains, financiers et matériels pour lui permettre d'assurer ses missions et remplir ses objectifs .

Qu'ainsi le Conseil communautaire avait décidé d'allouer à l'Office de Tourisme au titre de 2021 une subvention de 1 020 500 € se décomposant de la façon suivante :

- en fonctionnement : 453 300 € de subventions en nature (mise à disposition de personnel et de locaux) et 447 200 € de subventions en numéraire,
- en investissement : 120 000 €

Considérant que pour 2022, la subvention du Grand Périgueux pourrait s'élever à 1 048 400 € et se décomposerait selon les orientations budgétaires de 2022 comme suit :

- 898 400 € dont 431 900 € en subvention numéraire et 466 500 € en subvention en nature, section fonctionnement,
- 150 000 € en section investissement.

TOTAL SUBVENTION GRAND PERIGUEUX	OB 2021	OB 2022
	1 020 500	1 048 400
<i>dont fonctionnement</i>	<i>900 500</i>	<i>898 400</i>
subvention en numéraire	447 200	431 900
subvention en nature	453 300	466 500
<i>dont investissement</i>	<i>120 000</i>	<i>150 000</i>

Que les détails dans chaque section sont :

Section de fonctionnement subvention en numéraire	447 200	431 900
Administration, accueil, promotion	205 000	158 000
Ecomusée	70 000	95 000
Base de loisirs	56 000	
Musée de la résistance	10 000	25 000
Taxe de séjour (part départementale, gestion)	38 200	50 900
Niversac		35 000
NOTT	10 000	30 000
Lardimalie	18 000	23 000
Durestal	2 000	4 000
intérêts dette, divers	2 500	2 500
Dépenses imprévues	32 500	32 500
budget annexe (boutiques, commercialisation, visites, camping, TS, impôts)	3 000	-24 000

Considérant que cette subvention pourra être ajustée en fonction des résultats des comptes d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Que le Grand Périgueux propose que la subvention 2022 à l'Office de Tourisme soit de :

- 466 500 € de subvention en nature
- 431 900 € de subvention de fonctionnement
- 150 000 € de subvention d'investissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide que la subvention 2022 à l'Office de Tourisme sera de :
 - 466 500 € de subvention en nature
 - 431 900 € de subvention de fonctionnement
 - 150 000 € de subvention d'investissement
- La subvention prévisionnelle 2022, sera versée en janvier et sera ajustée en fonction des résultats du compte administratif.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 24/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/12/2021	Périgueux, le 24/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU